

JOURNAL DU VENT



Axpo Group

en bref

ACTU PROJETS

**CO-CONSTRUIRE DES PROJETS
DE TERRITOIRE**

**MISE EN OEUVRE D'OBLIGATIONS
RÉELLES ENVIRONNEMENTALES**

**TÉMOIGNAGES
D'ÉLUS MUNICIPAUX**



**NOS PARCS PRODUISENT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DE
800 000 FOYERS**

**OBJECTIFS DE L'EUROPE
42,5 % ENR D'ICI 2030**

ÉDITO



C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons cette nouvelle édition de notre journal du vent. Vous y découvrirez les 74 MW éoliens en cours de construction ainsi que la visite de chantier de Sainte-Valière, 1er parc éolien construit et mis en service en région Occitanie par la société Volkswind.

2024 est une année charnière avec des élections européennes puis législatives qui ont redéfini le paysage politique à l'Assemblée nationale. Le nouveau gouvernement doit affirmer la transition énergétique en mettant en œuvre la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie et la stratégie nationale bas carbone. Lors des 6 derniers mois, la production éolienne et solaire a dépassé le fossile en Europe. Ce succès collectif n'est pas un but mais une étape sur la voie à suivre.

Chez Volkswind, nous sommes convaincus que l'avenir de notre planète repose sur une transition énergétique ambitieuse, et l'éolien est au cœur de cette transformation. Les défis sont nombreux, mais ils sont aussi autant d'opportunités pour réinventer notre manière de produire et de consommer l'énergie. Nous avons la responsabilité, en tant qu'acteur majeur, de montrer l'exemple en développant des parcs éoliens durables et en harmonie avec les territoires.

Dans ce numéro, nous vous proposons de découvrir nos derniers projets et les partenariats locaux qui nous permettent de construire un avenir plus vert. Plus qu'un simple fournisseur d'énergie, Volkswind est un partenaire engagé pour un monde durable.

Timothée Decaestecker
Responsable régional
Agence de Montpellier



CONSTRUCTION

Nos équipes construiront plus de 74 MW d'énergie éolienne en 2024.

Les cinq parcs éoliens construits ou en cours de construction vont permettre au minimum la production annuelle de :

162000 MWh

soit la consommation électrique annuelle de **72875 personnes** (Chauffage et eau chaude compris).

22,8 MW

PARC ÉOLIEN DE LORCY

(45)

7 ÉOLIENNES

15 MW

PARC ÉOLIEN DE MONT-LAURENT

(08)

5 ÉOLIENNES

10,8 MW

PARC ÉOLIEN DE LIGNY-THILLOY

(62)

3 ÉOLIENNES

15 MW

PARC ÉOLIEN DE SAINT-SECONDIN

(86)

5 ÉOLIENNES

11 MW

PARC ÉOLIEN DE SAINTE-VALIÈRE

(11)

5 ÉOLIENNES

VISITE DE CHANTIER ÉOLIEN DANS L'AUDE



C'est plus de 30 élus locaux du parc qui ont pu découvrir le chantier de construction du parc éolien de Sainte-Valière le 11 avril dernier.

Au programme de cette visite, observation des éléments au sol, entrée dans le pied d'une machine, découverte du montage d'une éolienne.

Le parc éolien est situé sur les communes de Sainte-Valière, à proximité des communes d'Arnac sur Dourdou, de Ventenac en Minervois, de Pouzols-Minervois et de Paraza dans l'Aude. Il compte 5 éoliennes pour une puissance globale de 11 MW. Ce chantier représente un investissement total de 16.6 millions d'euros.

Le parc a été mis en service en août 2024, il permettra de couvrir l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de plus de 11 250 foyers.



INAUGURATION DE 10 ÉOLIENNES EN EURE-ET-LOIR

Le 30 mai dernier nous avons inauguré le parc éolien du Bois Élie en présence de Monsieur Philippe Vigier, député d'Eure-et-Loir, Monsieur Fulbert, vice-président de la communauté de communes Cœur de Beauce et maire de Courbehaye, Monsieur Jean-Luc Legrand maire de Cormainville et Monsieur Francois Cottin maire de Guillonville, des entreprises partenaires, des propriétaires, exploitants, des habitants riverains du parc, et des élèves de l'école primaire voisine.

« Certains élus à l'Assemblée nationale voulaient freiner, voire arrêter l'éolien parce qu'il pollue les paysages. Ils s'entêtaient à défendre les énergies carbonées. On voit aujourd'hui les problèmes posés avec, en particulier, ce qu'il se passe avec l'Ukraine » a déclaré Monsieur Vigier, député d'Eure-et-Loir.

Ce parc développé et construit avec le soutien des élus locaux, produit 65 gigawatt-heures par an, soit suffisamment pour satisfaire les besoins annuels en électricité d'environ 29 200 personnes (2223 kWh/pers/an).

Ces éoliennes permettent d'éviter le rejet d'environ 30 800 tonnes de CO2 par an. L'éolien est une énergie verte qui s'inscrit dans la politique de développement d'énergie durable indispensable à notre environnement et à notre sécurité énergétique.

Avec ce nouveau parc, les communes continuent de contribuer localement à la dynamique en faveur de la transition énergétique.



CO-CONSTRUIRE DES PROJETS DE TERRITOIRE

ÉLODIE MAZEAU
Cheffe de centre régional

Dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), un décret concernant l'organisation de comités de projets entre en vigueur le 22 juin 2024. L'objectif est d'assurer une concertation préalable sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire de projets d'énergie renouvelable.

Réuni avant le dépôt de la demande d'autorisation, le comité est composé notamment du porteur de projet, de représentants des communes, des EPCI d'implantation et des communes situées dans un rayon de 6 km. Y sont présentés les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et son insertion dans l'environnement et l'aménagement du territoire.

Au sein de Volkswind, nous avons à cœur de développer un véritable partenariat durable, au bénéfice des collectivités et des habitants. C'est pourquoi nous organisons déjà depuis longtemps des comités de projets / comité de suivis pour nos projets ! Ces dernières semaines, nous avons par exemple organisé des comités pour un projet de renouvellement sur la commune de Benet (85), pour un projet d'extension sur la commune de Bagnizeau (17) ou pour un nouveau projet en Sarthe (72).

Durant ces échanges privilégiés, nous avons partagé l'avancement du projet, mais surtout répondu aux questions des élus (étapes de développement, études réalisées, concertation sur les implantations...), défini ensemble les besoins en information notamment pour les riverains (bulletins d'information, forums d'explication, participation à la vie locale...), et échangé sur les mesures d'accompagnement du projet.

Depuis ce début d'année 2024, nous avons ouvert un nouveau pôle développement - concertation au sein de notre Agence de Limoges. Piloté par Charlotte Nicolas, ce pôle organise et coordonne nos démarches de développement et concertation sur les territoires, au plus près des élus et des habitants. Nous en sommes convaincus : proximité, information et concertation, sont essentiels pour des projets durables et bien insérés sur les territoires !

STOP AUX FAKE NEWS



Démantèlement des éoliennes : socle en béton, les vrais chiffres

Les socles en béton ne restent pas à jamais !

Contrairement aux idées reçues, les socles en béton des éoliennes ne restent pas indéfiniment dans le sol. La loi française impose un démantèlement complet des installations, sauf rares exceptions. Le béton extrait est recyclé et transformé en granulats pour la construction.

MISE EN ŒUVRE D'OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de la qualité environnementale du parc éolien de Sainte-Valière situé dans le département de l'Aude, le groupe Volkswind a mis en place pour la première fois 16 ha de mesures compensatoires en utilisant le dispositif ORE (Obligations Réelles Environnementales).

Cet outil, similaire à une servitude, vise à mettre en œuvre des actions de conservation, de gestion ou de restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonction écologiques sur un bien immobilier. Les mesures sont donc « attachées » aux biens immobiliers indépendamment des éventuels changements de propriétaires.

Les OREs de Sainte-Valière sont établies à travers 3 îlots pour une durée de 25 années. Un état initial est actuellement réalisé afin d'élaborer un plan de gestion en faveur de l'ensemble de la biodiversité.

Le dispositif OREs apportent de nombreux avantages pour la pérennité des mesures compensatoires. Toutefois le porteur de projet doit obligatoirement passer par un tiers pour le contractualiser, ce qui limite malheureusement sa facilité d'utilisation dans le cadre d'un projet d'énergie renouvelable.



Le volume de béton est relatif

Le volume de béton nécessaire pour une éolienne dépend de sa taille et de la qualité du sol. Les éoliennes nécessitent du béton pour leur stabilité, mais cela représente moins de 1% de la consommation annuelle en France. Pour une éolienne de 2 MW, environ 600 tonnes de béton sont utilisées, soit l'équivalent de 3 à 4 maisons de 70 m².

L'impact environnemental des éoliennes est positif

En 2023, les éoliennes ont produit plus de 10% de l'électricité française, évitant ainsi l'émission de 20,5 millions de tonnes de CO². Elles contribuent à réduire l'utilisation des énergies fossiles, aidant à lutter contre le dérèglement climatique tout en renforçant la sécurité énergétique de la France.

INTERVIEWS



OLIVIER BERTRAND

Maire d'Arcy-sur-Cure
89270 Yonne

8 éoliennes | Puissance totale du parc 16 MW
Mise en service en 2021
Soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle
de 22000 personnes.

Monsieur Bertrand, maire d'Arcy-sur-Cure depuis 2001, décrit cette commune de 500 habitants située en fond de vallée. Le projet éolien, développé sur le plateau distant du village, est bienvenu pour cette zone rurale à faible densité industrielle et potentiel fiscal limité. Le village, incluant des zones Natura 2000 et classées ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), a rencontré des défis initiaux pour l'implantation des éoliennes, notamment en raison de la proximité du site de Vézelay.

**Pourquoi accueillir un parc éolien sur votre territoire ?
Qu'est-ce qui a motivé cette démarche ?**

«Dès le début la commune d'Arcy a été favorable et a accueilli le projet éolien de façon très positive, ce qui n'était pas forcément facile à l'époque parce qu'il y avait assez peu d'éoliennes implantées et que les gens avaient une certaine méfiance à l'égard de ces installations. En revanche, il y a plus de 10 ans nous avons déjà conscience qu'il fallait faire quelque chose au niveau des énergies renouvelables même si ces questions n'étaient pas autant d'actualité qu'aujourd'hui.»

Est-ce que le conseil municipal et les habitants ont tout de suite adhéré au projet ? Y'a-t-il eu des voix contre ?

«Il y a eu assez peu de contestation de la part des habitants d'Arcy, les contestations sont venues d'associations extérieures à la commune. Le conseil municipal de l'époque avait donné un avis favorable, il n'y avait eu qu'une seule abstention. Globalement tout s'est bien passé, les habitants étaient favorables. Finalement, la bataille a été plus administrative que liée à des difficultés avec la population ou l'accord des citoyens.»

Dans l'interview du n°32 du journal du vent ; M. Poisbelaud, maire d'Antezant-la-Chapelle aimerait ajouter :

«Personnellement, ce projet a été une belle expérience avec de belles rencontres. Cela m'a permis d'apprendre des tas de choses relatives au projet. Je dirai aussi de faire attention à la géographie de sa commune et de ne pas voir que l'aspect financier. Sur notre territoire des Vals de Saintonge, nous évoquons la saturation. Je ne regrette pas d'avoir un parc éolien.»

Quelles ont été vos relations avec Volkswind, pendant la durée du projet ?

«On a toujours eu de bonnes relations avec Volkswind, les interlocuteurs se sont succédés pendant de nombreuses années. Malgré les arrêts du projet dus à des raisons politiques, qui avaient tendance à nous démotiver.

Pour la construction, tout a été parfait. Nous n'avons jamais eu de problème, les choses ont été faites comme elles avaient été dites. Que ce soit au niveau des chemins d'accès ou de la prise en compte des besoins des agriculteurs pour les usages, et de l'ONF pour les forêts. Il y avait une méfiance entre la cohabitation de la limite de forêt et des éoliennes. Mais les échanges entre les uns et les autres ont été respectueux et tout s'est fait sans problème.»

Comment ce parc éolien s'est intégré à votre environnement ?

«La société Volkswind nous avait présenté des photo-montages d'implantation des éoliennes. Evidemment selon l'angle et l'endroit où on se place on a des vues différentes.»

Quelles sont les retombées financières pour votre commune ?

«Nous avons avec l'ancienne communauté de communes un accord sur un reversement partiel, qui a été maintenu par la communauté de communes actuelle. Donc aujourd'hui nous percevons ce que prévoit la loi et un versement de ce que perçoit la communauté de communes qui correspond à la moitié des sommes perçues. Ce qui est très positif car ce n'est pas le cas pour toutes les communes.»

Quels projets ou travaux ont été réalisés grâce à l'arrivée des éoliennes ?

«Cela nous permet de réaliser des tas de choses, avec comme priorité de ne pas augmenter les impôts. Nous avons, par exemple, posé des bornes pour les véhicules électriques. Nous avons changé les anciens lampadaires par des éclairages à LED. Nous avons pu mettre en place l'éclairage du terrain de football pour que les entraînements puissent avoir lieu le soir. Chaque année, nous allons avoir une capacité d'investissement supérieure. Cela passera par l'amélioration des trottoirs, de la voirie, etc...»

Qu'est-ce que vous diriez à d'autres maires sur votre expérience avec les éoliennes ?

«Pour développer un projet éolien, il faut beaucoup de patience. Il est également indispensable d'informer ses administrés dès le démarrage du projet et à chaque étape. D'instaurer un dialogue transparent tout en tenant compte de l'environnement, des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables. Et enfin, en tant que maire, nous avons une responsabilité et devons assumer le fait qu'il faille passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables.»